



Paris le 29/01/2013

## **Au niveau social, la période d'essai du gouvernement est terminée...**

### **A la PJJ, le chiffre est roi !**

Au niveau international, ce début d'année est marqué par l'intervention militaire au Mali. La lutte contre les djihadistes et leurs exactions servent d'alibi à cette expédition. Mais nous savons que la préservation des intérêts économiques de la France autour de l'uranium y est pour beaucoup. Le SNPES-PJJ/FSU condamne l'intervention militaire qui se substitue de fait à une action politique forte en faveur de l'intérêt du peuple malien.

En France, les polémiques sur le projet de loi relatif à l'égalité des droits et le mariage pour tous continuent de défrayer l'actualité, alors que le débat parlementaire s'ouvre. Il faut espérer que le gouvernement ne reculera pas sur l'essentiel et résistera aux pressions d'une droite libérant l'expression de propos homophobes et réactionnaires.

Finis les bons mots de la campagne présidentielle sur l'interdiction des licenciements boursiers, finies les promesses de nationalisation pour les entreprises tenues par des « patrons voyous ». Le « réalisme » et le « pragmatisme » ont encore frappé. 3suisses, PSA, Pilpa, GoodYear, Sanofi, Crédit Agricole, Arcelor-Mittal ou Renault, et bien d'autres encore nous annoncent des vagues massives de licenciements. Tous ces salariés pourraient venir grossir les rangs des 4,6 millions de personnes déjà au chômage. Mais pour répondre à cette urgence sociale, la solution trouvée par le gouvernement est de mettre en œuvre les exigences des organisations patronales. C'est ainsi que le 11 janvier 2012, un accord, souhaité par le gouvernement a été signé par le MEDEF et trois organisations syndicales minoritaires CFDT, CFTC, CFE/CGC. Il constitue un recul sans précédent pour les salariés. Avec cet accord, les entreprises désireuses de rémunérer encore plus grasement leurs actionnaires, vont pouvoir faire voter par accord majoritaire d'entreprise des baisses de salaire en échange du maintien de l'emploi. De plus, il rend possible la dérogation aux procédures de licenciement économique, en rendant quasi impossible l'intervention de la Justice dans ces procédures. Sarkozy en rêvait...Hollande l'a fait ! En Espagne, cette politique a été mise en place et a eu pour conséquence d'aggraver un chômage déjà massif avec plus de 25% de la population active sans emploi.

En décembre 2012, le gouvernement a annoncé un nouveau plan de Modernisation de l'Action Publique (MAP) qui se substitue à la RGPP. Elle se traduira par une baisse des dépenses de 60 milliards d'euros sur cinq ans. C'est aujourd'hui un changement de nom pour une continuité dans les effets. Il s'agit en fait de poursuivre une politique néo-libérale.

Loin de marquer une véritable rupture avec la période précédente, la nouvelle majorité continue à attaquer les services publics en réduisant ses moyens pour répondre aux diktats européens de

réduction des dépenses publiques. Une véritable cure d'austérité attend les différentes administrations et leurs agents.

Face à ces choix politiques qui ne répondent pas aux revendications des salariés et de l'ensemble de la population, il est plus que temps de se mobiliser. Ainsi le SNPES-PJJ avec la FSU, la CGT et SOLIDAIRES appelle à la mobilisation et à la grève le Jeudi 31 janvier 2013 pour défendre : l'emploi, avec la mise en place d'un véritable plan de titularisation de tous les précaires ; une véritable revalorisation salariale et statutaire ; une amélioration des conditions de travail et la défense des services publics.

Cette mobilisation dans la Fonction Publique constitue le premier coup de semonce pour le gouvernement. Pour le SNPES-PJJ/FSU, il y a urgence à ce que les fédérations et les confédérations syndicales mettent en avant un ensemble de revendications précises concrétisant les attentes des salariés, en particulier les plus démunis face à la crise. Ces revendications ne seront crédibles qu'à la condition que les organisations syndicales affichent une volonté de construire une mobilisation dans la durée.

En ce qui concerne la justice des mineurs, François Hollande, lors de l'audience solennelle de la cour de cassation à Paris, **a réaffirmé sa volonté de multiplier par deux le nombre de CEF**, tout en préservant la diversité des solutions de prise en charge....

Et tout cela, dans le cadre d'un budget contraint, voire réduit!

La Garde des Sceaux, quant à elle, lors de la présentation des vœux au ministère, a annoncé une réforme de l'ordonnance de 1945 au cours du premier semestre : suppression des TCM et des peines-plancher pour les mineurs, ainsi que la simplification de l'ordonnance de 1945. La priorité sera donnée aux mesures de réparation, à la prise en charge des adolescents dans les 5 jours suivant la décision judiciaire, ainsi qu'à la mise en place de la Césure du Procès Pénal. Contrairement au Président, elle n'a pas mentionné, dans son discours, les CEF et le bilan en cours. Celui-ci devrait être rendu public très prochainement.

Le SNPES/PJJ/FSU prendra des initiatives nationales et dans les régions, en lien avec ses partenaires, afin de favoriser les témoignages des professionnels sur les dysfonctionnements de ces structures et les impasses qu'elles créent dans la prise en charge des jeunes. Il exige la transformation de tous les CEF en foyers éducatifs.

**De plus, notre organisation syndicale continuera à dénoncer très fortement la politique de mise à l'écart et d'enfermement de la jeunesse la plus en difficulté.**

La politique sécuritaire de ces dernières années, jumelée à une réduction drastique des dépenses, a engendré une dégradation sans précédent des conditions de travail des personnels et de nos missions. Mais à la PJJ, la RGPP ne semble pas s'être arrêtée et aucune leçon n'a été tirée de la transformation des missions. Désormais, seule une politique éducative très ambitieuse peut renverser la tendance et se traduire dans le quotidien des services et des personnels.

A l'heure actuelle, les personnels de la PJJ ne peuvent que constater la continuelle dégradation de leurs conditions de travail et de leur isolement professionnel. Les charges de travail ne cessent de s'alourdir. Les dépassements d'horaires sont monnaie courante, avec très souvent l'impossibilité de les récupérer. Les supérieurs hiérarchiques les remettent régulièrement en cause, contraints, eux, de contrôler leurs personnels et de justifier leur travail. Par exemple, les agents de milieu ouvert, notamment lorsqu'ils exercent la PEAT, sont obligés de se déplacer souvent très loin, à des horaires très tardifs, afin d'effectuer un placement ; à cela s'ajoute la rédaction de rapports éducatifs, en dehors de leurs heures de service. Quant aux personnels travaillant en foyers, la suppression de nombreuses solutions d'hébergement, la politique du chiffre et la généralisation des placements sanction détériorent à la fois la qualité des prises en charge et les conditions de travail et dénaturent les missions.

Cette politique a un impact sur la multi-catégorialité, par exemple les personnels administratifs et techniques ne sont plus considérés systématiquement comme faisant partie d'une équipe éducative, ils sont souvent « dispensés » de réunions au prétexte de leur charge de travail.

La pluridisciplinarité, elle aussi est très fortement attaquée quoiqu'en dise le DPJJ. Les ASS sont remis en cause dans leur spécificité et sont parfois dans l'obligation d'être référents de mesures et ce afin d'augmenter la capacité de prise en charge du service. Les psychologues voient leur temps FIR remis en cause. De plus, ils ne peuvent plus aujourd'hui intervenir dans les mesures autres que les MJIE, qui sont la priorité.

De même, la priorité de la logique comptable et de la dictature strictement quantitative de GAME et de CHORUS persiste !

Inspirés par un management déshumanisant, l'inégalité devant l'avancement, l'arbitraire et le fait du prince (parachutage du DTA d'Auvergne en dehors des règles statutaires prévues) se généralisent, créant un climat délétère dans de nombreux services!

La charge de travail exponentielle, les glissements de tâches, la perte de repères professionnels, les pressions diverses (des magistrats, des responsables hiérarchiques...) contribuent à la persistance d'une souffrance professionnelle qui peut avoir des conséquences personnelles très lourdes.

Celle-ci n'est pas prise en compte par l'administration qui, malgré son image de bon élève du dialogue social, n'entend rien. Aujourd'hui, ses instances ne sont que des coquilles vides !

### **La CAN appelle les sections à :**

- **Organiser des initiatives publiques au moment de la diffusion des conclusions de la mission d'évaluation des CEF.**
- **Se mobiliser pour qu'aucun agent non titulaire (ANT), pouvant prétendre à la titularisation, ne soit oublié par l'administration dans le cadre de la loi Sauvadet .**
- **Interpeller les DIR et les DT sur les demandes de postes, ceci afin de préparer la mobilité.**
- **Organiser des AG pour discuter des suites à donner à la mobilisation du 31 janvier.**

### **La CAN appelle les personnels à :**

- **se mobiliser massivement le jeudi 31 janvier 2013 pour la défense de l'emploi dans la fonction publique, des salaires, des statuts et des conditions de travail .**
- **participer à la collecte d'éléments sur la situation des mineurs placés en CEF.**
- **Faire remonter auprès des militants locaux du SNPES-PJJ les besoins de leur service en terme de personnels .**
- **Se mobiliser contre la politique du chiffre, notamment en signant la carte pétition (qui sera diffusée prochainement) .**